



Organisation de l'épreuve orale d'Histoires des Arts.

L'oral d'Histoire des Arts se déroule au sein de l'établissement. Chaque jury est composé de deux professeurs de St Louis St Clément. Au moins l'un des professeurs enseigne le Français, l'Histoire-Géographie, l'Education Musicale ou les Arts Plastiques.

Le programme répertoriant toutes les œuvres étudiées de la classe de 6^{ème} à celle de 3^{ème} sera fourni aux élèves quelques semaines avant l'épreuve. L'élève devra choisir trois œuvres dans le programme de 3^{ème}, plus une dans celui de 4^{ème}, une dans celui de 5^{ème} et une dans celui de 6^{ème}, soient un total de 6 œuvres. Les élèves qui ont redoublé une classe ou qui n'ont pas effectué toute leur scolarité dans notre collège se rapprocheront de M. Laquais pour modifier la liste des œuvres.

Aux jours et heures indiqués dans la convocation, l'élève devra se munir de sa pièce d'identité, de sa convocation et de la liste d'œuvres. L'œuvre sera tirée au sort.

- ▶ Préparation : 5 minutes
- ▶ Exposé : 10 minutes
- ▶ Question du jury : 5 minutes.

L'épreuve orale est notée sur 20, coefficient 2. La note obtenue ne pourra pas être communiquée à l'issue de l'épreuve, l'élève en prendra connaissance lorsqu'il recevra son relevé de notes du D.N.B.